



## ARTICLE 1 : **Objet du concours**

Ce concours est ouvert à tous ! La participation est une démarche personnelle ou familiale qui contribue à créer une animation chaleureuse et conviviale dans la commune et à l'embellir.

Par ce concours, nous souhaitons offrir aux visiteurs et aux administrés un cadre visuel naturel, accueillant et coloré.

Ce concours a pour but de valoriser les initiatives privées de nos habitants jardiniers qui respectent la nature et la biodiversité, participant à l'embellissement et au fleurissement des jardins, terrasses.

« Fleuris » ne signifie pas « fleurs exclusivement » mais qui prend en compte également les arbustes et autres plantes vertes qui pourraient être utilisés pour réaliser la décoration florale concernée.

## ARTICLE 2 : **Inscription au concours**

L'inscription au concours est gratuite, ouverte à tous les habitants propriétaires ou locataires de Noizay.

Le Bulletin d'inscription est disponible en mairie à partir du 17 mai 2021.

La clôture des inscriptions est fixée au 14 juin 2021.

## ARTICLE 3 : **Le Jury**

Le jury sera composé d'un binôme élu, technicien et d'un administré.

Le Jury passera entre le 21 juin 2021 et le 10 juillet 2021.

## Article 4 : Remise des prix

Les participants seront informés des résultats lors de la remise des prix qui se déroulera au cours du dernier trimestre de l'année 2021.

Les 3 premiers seront récompensés.

## Article 5 : Critères d'appréciation

Toutes les réalisations doivent être visibles de l'espace public.

Chaque participant est libre de décorer son jardin, sa terrasse comme il le souhaite.

Lors de son passage les membres du jury prendront en compte : la qualité de la composition, son originalité, l'harmonie de l'ensemble, la diversité des végétaux et des couleurs.

Nous encourageons au respect des ressources en eau, à la non utilisation de produits phytosanitaires et à privilégier les matériaux recyclables.

## ARTICLE 6 : Communication – Photographies

Des photographies seront prises par le jury pour la promotion du concours.

Tout participant accepte les clauses du présent règlement ainsi que la photographie de sa propriété et son éventuelle utilisation sur les différents supports de communication.

## Article 7 : Engagement des participants

L'inscription au concours entraîne de la part des participants l'acceptation des clauses du présent règlement et des décisions des votes du jury.



